

## Déclaration préalable de la CGT à la CAP 41

du 31 mars 2015

Mr le président, Mesdames, Messieurs de l'administration, chères collègues,

Pour cette première CAP du corps des techniciens supérieur de la commune et du département de paris, depuis les élections professionnelles, les élus CGT souhaitent faire part de leurs revendications et de de leurs inquiétudes, aux noms des personnels qu'ils représentent, à Mme la Maire de Paris.

Dans un contexte où le point d'indice est gelé, les primes des agents se voyant remise en cause au travers de le PFR (prime de fonction et de résultat) à venir, la réductions des effectifs, les redéploiements, les non remplacements de postes vacants, avec des perspectives de nombreux départs en retraite à venir induisant une baisse en valeur absolue du nombre de promouvable, tout cela pour satisfaire au politique de réductions de dépense public que la CGT dénonce et condamne. Elle revendique plus que jamais le ratio promu promouvable à 100 % pour les négociations des taux à venir.

La CGT tiens à faire part de ces plus grandes réserves sur la tendance récente que prend l'avancement au choix, en s'éloignant de plus en plus de la prise en compte de l'ancienneté. Nous constatons clairement un glissement vers des propositions d'avancement uniquement basé sur une supposé manière de service avancé par l'administration négligeant de plus en plus l'ancienneté, comme c'est d'ailleurs le cas pour beaucoup de situations proposées aujourd'hui. Nous rappelons ici que la CGT revendique l'ancienneté comme critère centrale à prendre en compte pour les propositions d'avancement, car elle garantit une réelle impartialité et permet d'assurer l'égalité de traitement. C'est l'esprit même des statuts de la fonction public avec son système des concours permettant d'y accéder.

Or l'argument du mérite, reposant sur l'évaluation de chefs de service, ne permet pas de s'affranchir du doute sur les motivations du choix, celui-ci pouvant plus dépendre de préférence, d'affinité, donc d'appréciation plutôt subjective d'ordre relationnelle et personnel que d'arguments réellement objectif sur le travail réalisé par l'agent. La CGT demande comment l'administration peut démontrer la réalité de ce qu'elle avance lorsque cet argument est évoqué et surtout dénonce la mise en compétition qui est ainsi induite. En effet la CGT y voit clairement la volonté d'introduire les techniques de management du privé qui mènerait à la perte des valeurs de notre système de société basé sur l'égalité des droits garanti par la fonction public.

La CGT veillera à la défense du service public et s'exprimera sur ces choix de vote sur les avancements en ce sens afin d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires pour leurs évolution de carrière.

Nous revendiquons aussi, suite au versement des techniciens de laboratoire au corps des TS une évolution possible en catégorie A. Précédemment possible avec le grade de techniciens de laboratoire cadre de santé, quelle possibilité aujourd'hui pour ces personnels, qui il faut le rappeler ont connu la fermeture du CRECEP et plus récemment la fermeture du laboratoire médicale St Marcel.

La réforme des missions informatiques posent de nombreuses questions. La mutualisation des services support aux utilisateurs de chaque direction entraîne, une migration de personnel. Celle-ci se fait dans quels locaux ? Avec quelle organisation du travail et avec quel organigramme ? Les primes associées aux postes de relais techniques sont-elles conservées ? Les primes associées aux validations d'acquis d'expérience comme pupitreur sont-elles conservées ? Les agents ne souhaitant pas intégrer cette nouvelle organisation, que feront-ils et que deviendront leurs primes ?

Enfin, les techniciens comme les ingénieurs touchent les primes sur 6 mois de l'année N+1. Nous revendiquons que ces primes soient étalées sur 12 mois et intégrées aux salaires et payé l'année N.

Merci de votre écoute,

Les élus CGT à la CAP 41